

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 06 MARS 2023

DOSSIER N° 13

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 - BUDGET ENSEIGNEMENT MUSICAL - SITES ASSOCIES

CONTEXTE

Jusqu'à présent, les collectivités de plus de 3 500 habitants étaient tenues d'organiser un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

L'article 107 de la loi NOTRe est venue étoffer les dispositions relatives au DOB en accentuant l'information aux conseillers communautaires. Le débat doit désormais s'organiser autour d'un rapport d'orientations budgétaires (ROB) qui présente notamment les grandes orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure de la dette, ou encore l'évolution des effectifs et des rémunérations.

Le présent ROB est présenté conformément aux données prévues par l'article L 2221-5 du code général des collectivités territoriales.

La communauté d'agglomération a créé un budget annexe « enseignement musical – sites associés » suite au conventionnement de gestion pour la gestion de l'enseignement musical avec les communes de Bailly Romainvilliers, Coupvray et Magny le Hongre. Il s'agit de prestations intégrées conclues en vue de l'exercice de missions d'intérêt général sans rémunération.

AVIS PREALABLE DU BUREAU :

Le bureau a émis un avis favorable unanime lors de sa séance du 13 février 2023.

NATURE DE LA DÉLIBÉRATION

Il est proposé au conseil communautaire de :

- ❖ **APPROUVER** le rapport d'orientations budgétaires 2023 pour le budget enseignement – sites associés

PIECE(S) JOINTE(S)

Annexe 13 - ROB_MUS EXT_2023.pdf ,

